



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de DUNKERQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La société DAMEN SHIPREPAIR DUNKERQUE - siège social : Port 2580 - 2580 route des docks flottants B.P 72074 - 59376 DUNKERQUE sollicite la régularisation de l'autorisation d'exploiter ses activités de réparation et de transformation de navires à la même adresse, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2930-1-a et 2930-2-a : *Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur*

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 26 juillet 2016 et complétée le 5 janvier 2017 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 24 janvier 2017.

L'enquête publique se déroulera **du 13 mars 2017 au 13 avril 2017** inclus dans les communes de DUNKERQUE, commune d'installation de l'enquête et SAINT-POL-SUR-MER, commune de rayon.

Monsieur Roger FEBURIE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à :

DUNKERQUE	Lundi 13 mars 2017	de 8h30 à 11h30
	Samedi 25 mars 2017	de 9h00 à 12h00
	Jeudi 6 avril 2017	de 14h00 à 17h00
	Jeudi 13 avril 2017	de 14h00 à 17h00
SAINT-POL-SUR-MER (Mairie de quartier)	Mardi 21 mars 2017	de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture en mairie de DUNKERQUE et à la préfecture du Nord pendant la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible en mairie de SAINT-POL-SUR-MER et sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations) pendant toute la durée de l'enquête.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans les registres ouverts à cet effet en mairies de DUNKERQUE et SAINT-POL-SUR-MER, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.